

DEL N° 07-04/2022-05 SUBVENTIONS 2022

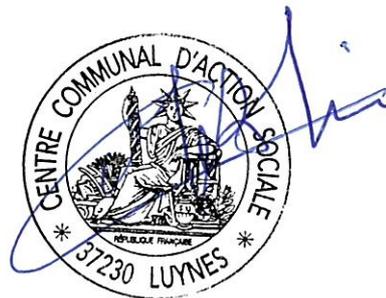
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide de retenir les demandes de subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- Les blouses roses 200 €,
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers et maison de retraite 200 €.
- Epicerie sociale - la croix rouge 500 €,

Ces sommes sont prévues à l'article 6574 du budget.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Martine BOURDIN



Délibération rendue exécutoire
Par sa transmission en Préfecture le 15/04/22

Et sa publication le 15/04/22

Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Martine BOURDIN



DEPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

Date de convocation :
11/03/2022
Date d'envoi :
17/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Martine BOURDIN, vice-présidente du CCAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 09
Présents : 06
Absents : 03
Pouvoirs : 02
Votants : 08

Elus du CCAS :

Mesdames Martine BOURDIN, Lyn FAIPOUX, Christine MENOIRET et Monsieur Jean-Marc CHATEAU

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET
Madame Alda ROUMAGNOU
Madame Claudine PINGUET

Excusés avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN.

Madame Claudine PINGUET a donné pouvoir à Madame Colette MAILLET.

Secrétaire de séance :

Madame Christine MENOIRET.

